

En 2000, 4 000 personnes désirant préparer un diplôme d'enseignement professionnel ou technologique (soit 20 % de plus qu'en 1999), ont été dispensées à leur demande d'une partie des épreuves aux examens, en raison des savoirs et compétences acquis par leur expérience professionnelle.

Dans six cas sur dix, il s'agit de femmes, et dans huit cas sur dix de personnes disposant d'un emploi et non de chômeurs. Le BTS reste le diplôme le plus recherché.

## La validation des acquis professionnels connaît un succès croissant pour les diplômes professionnels en 2000

Il existe dans chaque rectorat au moins un centre de validation des acquis ainsi qu'une structure responsable du Dispositif académique de validation des acquis professionnels (DAVA). Outre l'information générale du public, les missions des DAVA sont l'accueil, l'accompagnement et le suivi des candidats, le traitement des dossiers de candidatures étant assuré par les services des divisions des examens et concours.

Ces différentes missions se traduisent sur le terrain par un certain nombre d'opérations échelonnées dans le temps.

publiques (38 %), des entreprises de dix salariés et plus (34 %) et des entreprises de moins de dix salariés (12,5 %).

Vingt-neuf académies disposent d'un centre d'information téléphonique sur la VAP (le nombre de demandes traitées dépassant les 40 000) et dix académies d'un centre d'information accessible sur Internet (de nombreux autres sites étant d'ores et déjà en construction).

### MAIS UN PUBLIC QUI S'EST STABILISÉ

Le nombre de personnes ayant assisté à des séances d'information est de 28 800, marquant le pas après la forte progression observée depuis cinq ans (*tableau I*) ; 67 % d'entre eux ont suivi des séances d'information collectives, le reste ayant été informé individuellement. Les réunions d'information collectives ont connu une durée de deux heures et plus pour 84 % des participants alors que les entretiens individuels d'information ont duré moins de deux heures pour 96 % des participants.

### UNE MEILLEURE INFORMATION GÉNÉRALE

Pour l'année 2000, la distribution de plaquettes ou de dépliants à destination du public l'informant sur la validation des acquis professionnels (VAP) a dépassé le nombre de 77 000 exemplaires.

Cette information a été orientée principalement en direction des administrations

TABLEAU I – Nombre de personnes informées individuellement ou au cours de séances collectives

	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Personnes informées	7 975	12 992	15 252	18 858	29 662	28 781
Variation annuelle (en %)		62,9	17,4	23,6	57,3	- 3,0

TABLEAU II – Nombre de personnes accompagnées

	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Personnes accompagnées	2 251	3 491	4 240	5 107	5 842	6 487
Variation annuelle (%)		55,1	21,5	20,4	14,4	11,0

TABLEAU III Répartition des candidats par sexe	
Sexe	Année 2000
Hommes	1 896
Femmes	2 713

TABLEAU IV – Répartition des candidats selon leur situation professionnelle	
Statut	Année 2000
Actifs ayant un emploi	3 735
Demandeurs d'emploi	833
Inactifs	41

### UN CANDIDAT SUR DEUX A BÉNÉFICIÉ D'UN ACCOMPAGNEMENT DANS SA DÉMARCHÉ

Plus de 13 000 dossiers de candidature ont été retirés auprès des services académiques de validation des acquis.

Un accompagnement a été proposé à chaque candidat dans le but de lui fournir une aide méthodologique pour constituer son dossier, ainsi que pour le choix du diplôme ou des dispenses et dans certains cas pour préparer l'entretien avec le jury.

En 2000, 6 487 personnes ont effectivement bénéficié de cette aide, soit une hausse de 11 % par rapport à 1999. 44 % d'entre elles sont candidates à un diplôme de niveau III (niveau BTS), 30 % à un diplôme de niveau IV (niveau bac) et 26 % à un diplôme de niveau V (niveau CAP). La durée de cet accompagnement a été au moins de deux heures dans 79 % des cas.

Cet accompagnement est généralement effectué par des équipes de deux personnes, équipes composées le plus souvent d'un enseignant ou d'un formateur et d'un professionnel. Peuvent aussi intervenir des conseillers d'orientation psychologues et des inspecteurs.

Ce service est toujours gratuit pour les demandeurs d'emploi ou les personnes à faible revenu. Il est aussi gratuit pour tous dans certaines académies (Caen, Corse, Grenoble et La Réunion), les autres académies le facturant (de 30,5 euros [200 F] à 91,5 euros [600 F]) (tableau II p.1).

## CARACTÉRISTIQUES DES CANDIDATS AYANT DÉPOSÉ DES DOSSIERS

### Les candidats 1 ont un emploi et sont majoritairement des femmes

En augmentation de 18 % par rapport à 1999, le nombre de candidats dont la demande de validation déclarée recevable a été examinée par un jury est de 4 609. Ces candidats sont majoritairement des femmes (tableau III) et à 81 % des actifs ayant un emploi (tableau IV).

Le BTS est le diplôme le plus recherché par les candidats à la VAP pour l'obtention de diplômes professionnels, suivi par le CAP et, depuis cette année, le bac professionnel (tableau V). 72 % des dossiers concernaient le domaine des services, 24 % celui de l'industrie, et 4 % le BTP.

### Dans 40 % des cas, les candidats ont obtenu les dispenses souhaitées

La validation consiste en l'attribution de dispenses qui ne peuvent porter que sur une partie des unités de valeurs ou des modules. Elle est délivrée par un jury de validation en fonction de l'expérience professionnelle des candidats.

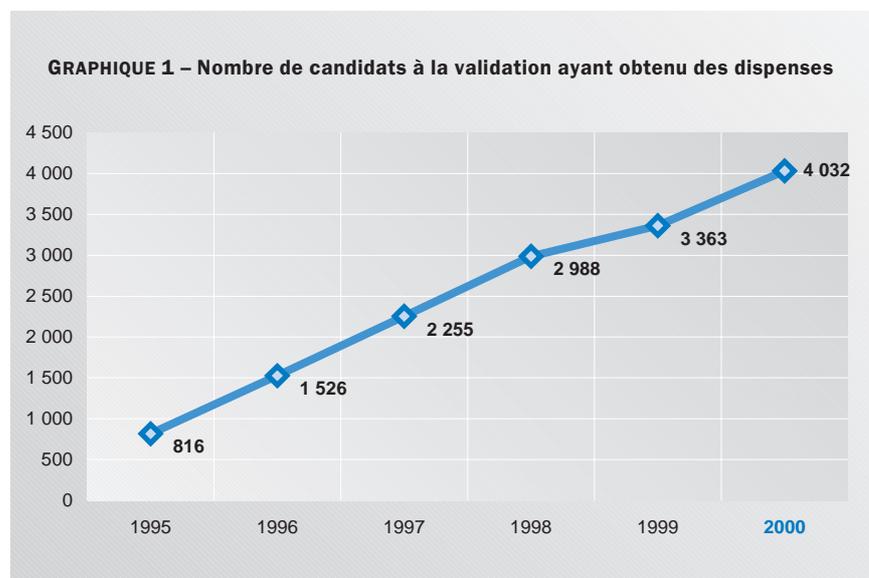
En 2000, sur 4 609 dossiers examinés, 38 % ont pu obtenir toutes les dispenses qu'ils souhaitaient, 49,5 % une partie des dispenses et 12,5 % aucune dispense (13,8 % en 1999).

88 % des candidats du BTP ont obtenu toutes ou une partie des dispenses demandées, ces résultats étant de 90 % pour l'industrie et 87 % pour les services (graphique 1).

Le dispositif académique ayant examiné le plus grand nombre de dossiers (520 dossiers) est celui de l'académie d'Aix-Marseille ; il est suivi par un groupe de trois académies comptant un nombre de candidats quasiment identique (entre 328 et 332 dossiers), à savoir les académies de Versailles, Nice et Créteil. En revanche, les académies de Guyane et de la Guadeloupe mais aussi la Corse et Besançon en ont examiné moins de cinquante.

De même observe-t-on des différences d'une académie à l'autre dans le pourcentage des candidats ayant obtenu toutes les dispenses demandées : 59 % dans l'académie de Clermont-Ferrand alors qu'à Toulouse aucun candidat ne se trouve dans cette situation (tableau VI p.3).

1. Individus dont la demande de validation déclarée recevable a été examinée par un jury.



Années	Diplômes						Total
	CAP	BEP	BP	Bac professionnel	BTS	Autres diplômes Éducation nationale (1)	
1999	24,7	2,2	14,2	12,7	44,9	1,3	100,0
2000	21,1	2,7	12,2	16,3	45,7	2,0	100,0
<b>Effectifs en 2000</b>	<b>971</b>	<b>124</b>	<b>564</b>	<b>751</b>	<b>2 105</b>	<b>94</b>	<b>4 609</b>

(1) Par exemple, bac technologique ou mention complémentaire.

**TABLEAU VI – La VAP dans les académies pendant l'année 2000**

	Total effectifs des candidats	Proportion par rapport au total académique (en %)		
		Candidats ayant obtenu toutes les dispenses demandées	Candidats ayant obtenu une partie des dispenses demandées	Candidats n'ayant obtenu aucune dispense
Aix-Marseille	520	41	46	13
Versailles	332	41	42	17
Nice	330	45	47	8
Créteil	328	37	45	17
Grenoble	269	32	51	17
Lille	257	39	51	10
Lyon	209	44	43	14
Strasbourg	194	31	56	12
Bordeaux	186	53	40	7
Rouen	163	44	47	10
Rennes	146	40	51	9
Orléans-Tours	140	46	44	10
Toulouse	133	0	86	14
Paris	127	32	54	13
Nancy-Metz	121	39	55	7
Dijon	120	23	58	19
Montpellier	105	42	50	9
La Réunion	102	31	50	19
Reims	101	33	51	16
Clermont-Fd	95	59	36	5
Martinique	95	38	45	17
Nantes	91	35	56	9
Amiens	83	52	41	7
Limoges	80	20	76	4
Caen	77	22	68	10
Poitiers	72	42	43	15
Besançon	50	22	68	10
Guadeloupe	35	31	46	23
Corse	32	38	47	16
Guyane	16	56	38	6
<b>Total</b>	<b>4 609</b>	<b>37,9</b>	<b>49,6</b>	<b>12,5</b>

**Les candidats au bac pro obtiennent souvent cinq ou six dispenses, ceux au BP souvent aucune ou trois dispenses**

Le nombre de dispenses demandées est variable. Il dépend de la volonté du candidat et du diplôme souhaité.

Pour le CAP, ce nombre varie de 1 à 7. 27 % des candidats souhaitent obtenir 3 dispenses, 24 % 4 dispenses. 25 % en obtiennent 2, et 21 % 3, alors que 7 % des candidats au CAP n'obtiennent aucune dispense.

**TABLEAU VII – Nombre moyen de dispenses selon le diplôme souhaité**

Diplôme souhaité	Nombre moyen de dispenses demandées	Nombre moyen de dispenses obtenues
CAP	3,53	2,81
BEP	4,10	2,93
BP	5,44	3,00
Bac pro	6,42	4,71
BTS	4,78	2,97

Pour le BEP, ce nombre peut varier, lui aussi, de 1 à 7. 21 % des candidats demandent 4 dispenses et une proportion identique 5 dispenses. Le nombre moyen de dispenses obtenues est de 2,9. Les candidats n'obtenant aucune dispense représentent 9,5 % de l'ensemble (*tableau VII*).

Les candidats à un BP peuvent, quant à eux, demander de 1 à 15 dispenses. Les candidats en demandant 6 sont les plus nombreux (20 %), suivi, par ceux qui en demandent 5 (15 %) et ceux qui demandent 4 dispenses (15 % également). Pour les dispenses accordées, 16,5 % des candidats ont obtenu 3 dispenses et 14,2 % 4 dispenses.

Le nombre de candidats n'obtenant aucune dispense est de 18 %.

Pour le bac professionnel, les candidats demandent jusqu'à 14 dispenses, le groupe le plus important étant celui des candidats à 6 dispenses (16 %) ; il est suivi par les groupes des candidats à 4 dispenses

(14 %), à 7 dispenses (13 %), à 5 dispenses (12,5 %) et à 8 dispenses (12 %).

Le groupe des candidats ayant obtenu 5 dispenses est le groupe le plus important (14 %), il est suivi par celui des candidats ayant obtenu 6 dispenses (13 %) et 4 dispenses (13 %) 6,4 % d'entre eux n'ont obtenu aucune dispense.

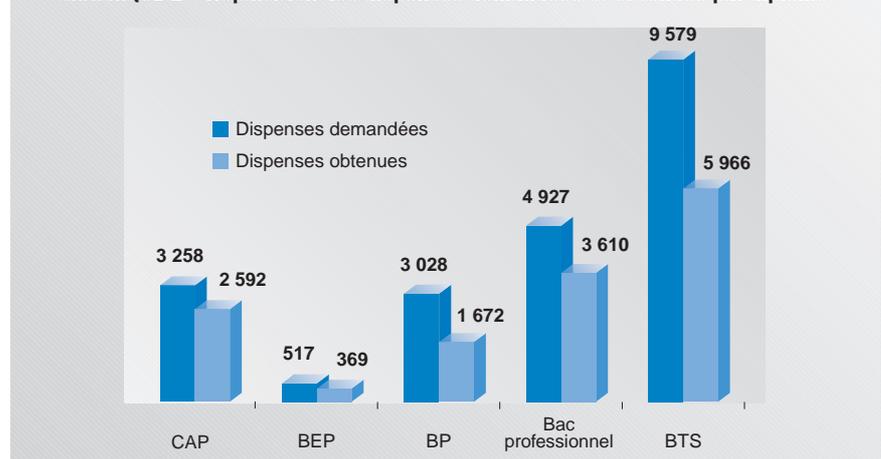
Enfin, les candidats au BTS demandent jusqu'à 11 dispenses. Le groupe le plus important est constitué par les candidats demandant 5 dispenses (31 %) suivi par celui des candidats demandant 4 dispenses (23 %) Pour les résultats, la répartition est plus dispersée avec les groupes de candidats ayant obtenu 2 dispenses (17 %), 3 dispenses (16 %), 4 dispenses, 1 dispense et 5 dispenses d'une importance très voisine (entre 14 % et 15 %) Les candidats n'ayant obtenu aucune dispense représentent 13 % du total (*graphique 2*).

**Pour les candidats au CAP, il s'agit dans 2 cas sur 3 de dispenses dans le domaine professionnel**

Les modules partageant les différents diplômes en un certain nombre d'épreuves pour lesquelles des dispenses sont demandées sont répartis entre deux domaines distincts : le domaine général et le domaine professionnel. 62,5 % des dispenses demandées appartiennent au domaine professionnel, cette proportion atteint 67 % pour le CAP, 65 % pour le BP comme pour le bac pro, les candidats au BEP ou au BTS (59 %) ont souvent, en revanche, déjà un diplôme d'enseignement général et les demandes de dispenses d'épreuves dans ce domaine sont plus fréquentes dans cette population.

La part de dispenses dans le domaine professionnel par rapport aux dispenses

**GRAPHIQUE 2 – Répartition des dispenses demandées et obtenues par diplôme**



**TABLEAU VIII – Les diplômes obtenus en 2000 par académie par les bénéficiaires de VAP**

Académies	CAP	BEP	BP	Bac professionnel	Bac technologique	BTS	Autres diplômes Éducation nationale (1)	Total
Amiens	6	6	8	5	0	10	0	35
Caen	4	0	4	14	0	9	0	31
Clermont-Fd	12	3	3	6	0	18	0	42
Corse	3	1	5	0	0	3	0	12
Créteil	42	8	12	11	0	3	0	76
Grenoble	17	3	8	13	2	32	1	76
Guadeloupe	1	1	0	0	0	0	0	2
Guyane	6	1	2	11	0	15	0	35
Lyon	74	2	9	13	0	36	0	134
Martinique	3	3	4	7	0	22	0	39
Montpellier	7	2	1	13	1	28	0	52
Nancy-Metz	24	0	26	9	1	13	3	76
Nice	49	3	12	17	1	30	0	112
Orléans-Tours	2	1	12	17	1	44	0	77
Poitiers	10	2	2	4	0	10	0	28
Reims	5	1	5	3	0	7	0	21
Rennes	30	3	4	12	0	12	4	65
La Réunion	2	2	2	6	0	4	0	16
Rouen	33	9	21	31	0	53	0	147
Strasbourg	11	1	0	12	0	23	0	47
Total	341	52	140	204	6	372	8	1 123
<b>Total général (en %)</b>	<b>30</b>	<b>5</b>	<b>12</b>	<b>18</b>	<b>1</b>	<b>33</b>	<b>1</b>	<b>100</b>

(1) Autres diplômes : mentions complémentaires ou BMA.

dans le domaine général est la même pour les dispenses demandées et pour les dispenses obtenues.

### Un taux de succès aux examens plus élevé pour les candidats au CAP parmi les bénéficiaires de la VAP

Le but premier que recherche le candidat à la VAP est l'obtention d'un diplôme. Dans un certain nombre d'académies, faute d'outils adaptés, il n'est pas possible de distinguer les résultats de candidats ayant bénéficié de dispenses d'épreuves grâce à la VAP. Nous ne disposons des ces résultats que pour vingt académies.

Dans ces académies, le plus grand nombre de diplômés est constitué par des titulaires du BTS qui représentent 33 % du total des bénéficiaires de la VAP reçus à leur examen en 2000 (tableau VIII). Mais le taux de succès paraît meilleur pour le CAP dont la part parmi les reçus est de 30 % alors qu'ils ne représentent que 21 % des bénéficiaires de VAP se présentant pour l'obtention d'un diplôme. Il est également plus élevé parmi ceux préparant un bac pro (18 % des reçus pour 16 % des inscrits) et le BP (12,5 % des reçus pour 12 % des inscrits).

François Ancel, DPD C4

La **loi du 20 juillet 1992 et le décret d'application du 27 mars 1993** ouvrent, au profit des candidats à l'obtention de diplômes de l'enseignement supérieur et technologique dont la collation relève des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'agriculture, des possibilités de **dispense d'une partie des épreuves des examens**.

La dispense, qui ne peut porter sur la totalité des unités ou des épreuves, est délivrée par un jury de validation en

fonction de l'expérience professionnelle des candidats. Un minimum de cinq ans d'expérience professionnelle est requis.

La loi de modernisation sociale, promulguée le 17 janvier 2002, vise à remplacer la VAP par la validation des acquis de l'expérience (VAE). La VAE, désormais étendue à tous les diplômes et titres professionnels, permettra à toute personne ayant trois années d'expérience d'obtenir un diplôme ou, à défaut, des unités constitutives du diplôme.



Direction de la programmation et du développement

Directeur de la publication  
**Jean-Richard CYTERMANN**  
Rédactrice en chef  
**Francine LE NEVEU**  
Maquette et impression  
**DPD édition & diffusion**

SERVICE VENTE  
**DPD édition & diffusion**  
58 bd du Lycée, 92170 VANVES

ABONNEMENT ANNUEL  
France : **42,69 euros (280 F)**  
Étranger : **45,73 euros (300 F)**